

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE RTE GAVRELLE-AVELIN	Réunion à EVIN-MALMAISON Avec deux habitants et la commission municipale
10 décembre 2013 – 18h à 20h	

Les participants

- Participation de deux habitants
- Participation de la commission municipale d'Evin-Malmaison
- Réunion organisée par Christine VANVEUREN et son assistante Emilie WATERLOT
- Sont intervenus dans les échanges outre les habitants :
 - o Jean-Louis CARLIER (RTE), à propos du projet
 - o Hervé BARRY (CRESGE) à propos des Ateliers Locaux

Introduction de la réunion par Christine VANVEUREN

Cette réunion a pour objectif de « remplacer » l'Atelier Local du 21 novembre 2013, annulé à cause du nombre insuffisant de participants inscrits. Aujourd'hui, deux habitants d'Evin participent à la réunion, ainsi que la commission municipale. Mme Vanveuren rappelle la motion votée par la commune dernièrement. Celle-ci est globalement contre le projet et, par l'intermédiaire de cette motion, fait connaître son avis et ses craintes face aux enjeux du projet Avelin-Gavrelle. Cette réunion rassemble donc à la fois les habitants et à la fois les élus. Il s'agit d'une réunion spécifique à Evin car la dernière réunion communale avait vu son déroulement fortement perturbé par des habitants de Leforest venus contester le projet et qui, par leurs revendications, avaient empêché le dialogue entre Evinois et RTE.

Point sur le projet par Jean-Louis CARLIER

Jean-Louis Carlier reprend les dires de Christine Vanveuren : rappel des différentes motions publiées par d'autres communes aux alentours d'Evin-Malmaison ; associations qui se forment entre riverains contre le projet et la concertation. Il rappelle également l'association nécessaire des deux communes de Leforest et d'Evin-Malmaison : mêmes enjeux, même secteur.

Jean-Louis Carlier fait également le point sur :

- les questions très récurrentes dans le cadre de la concertation : santé, cadre de vie, l'Homme
- le fonctionnement global du projet, le rôle des commissions, des groupes de travail associés, des études réalisées dans les différents domaines
- le rôle de RTE au sein de l'équilibre de la consommation électrique en France
- le positionnement des différents acteurs dans la concertation, notamment celui des élus
- le choix du corridor qui s'était déroulé en juin dernier
- le « point dur » des habitations du rond-point Emile Basly (Leforest)

- le travail de la commission Energie-Economie.

La santé : quel impact, quelles réponses ?

Christine Vanveuren attend des réponses sur ce sujet. Elle rappelle la démission de Claude CHOPIN de la commission Santé. Comment garantir l'absence de l'impact de champs magnétiques sur la Santé ?

Un participant déclare que cela fait peur, on apprend qu'il y a des risques de maladies quand la ligne est proche. Il faut porter une grande attention envers ces risques et sur le choix du passage de la ligne. Selon lui, la commune d'Evin va être impactée, alors qu'il y a déjà de nombreux problèmes qui s'accumulent.

Commission Santé : lancement d'une campagne de mesures

Jean-Louis Carlier répond à ces questions. Il explique le lancement d'une campagne de mesures proposée par les membres de la commission Santé. Ces mesures sont de trois types :

- Modélisation des champs magnétiques autour de la ligne existante. Profils établis le long de la ligne existante, du poste d'Avelin à celui de Gavrelle
- Mesure des champs magnétiques dans des habitations, le long de la ligne existante
- Mesure de tous types de champs magnétiques auxquels est soumise une personne au quotidien. Port d'un appareil mesurant et enregistrant pendant 24h les champs magnétiques.

Jean-Louis Carlier rajoute que ces mesures seront contrôlées par les habitants eux-mêmes ou toute personne le souhaitant. Des témoins seront invités au dispatching de l'électricité au centre de Lomme (59). Toutes les mesures seront associées au transit de la ligne existante au moment où elles seront prises. Les courbes de charges seront mises à disposition.

La valeur des biens et de l'immobilier ; indemnisations

La question de l'indemnisation des biens se pose. Jean-Louis Carlier explique que tout préjudice est indemnisé par RTE aux yeux de la loi. Pour Avelin-Gavrelle, une commission indépendante sera mise en place, évaluant la valeur du bien immobilier avant et après la nouvelle ligne.

Christine Vanveuren demande à intégrer les habitants dans cette démarche, pour toujours plus de transparence et de neutralité. Elle insiste beaucoup sur cette demande. Elle a le sentiment que la population a trop subi de mensonges et de scandales de la part de l'Etat, maintenant les habitants n'ont plus confiance en ces projets. Il est vraiment nécessaire, pour la paix sociale, d'inclure les habitants dans le raisonnement et dans la construction du projet.

Un participant a du mal à croire à cette commission. « C'est trop beau pour être vrai. »

Nota : le préjudice évalué touche au domaine du visuel. Le préjudice sur la santé n'est pas pris en compte justement parce que l'on ne prend aucun risque sur la santé dans l'élaboration du projet : interdiction du surplomb d'habitations, éloignement au maximum...

Demande de fourniture d'un appareil mesurant les champs magnétiques à la première habitation d'Evin-Malmaison au niveau du rond-point Emile Basly.

Comme cela a été fait pour des membres du Groupe de Travail Santé, Christine Vanveuren demande à ce qu'un appareil soit fourni à cette maison.

Fin de la réunion

Jean-Louis Carlier présente le calendrier de la concertation remis à jour.

Il présente également la méthode de sélection du fuseau de moindre impact qui sera présentée à la prochaine Instance Locale de Concertation (ILC) du 16 décembre 2013.

Hervé Barry, du cabinet CRESGE, présente rapidement les Ateliers Locaux : objectifs, méthode de travail, point sur l'avancement de ces Ateliers à ce jour.

La demande est faite par Christine Vanveuren de proposer une prochaine date pour un Atelier Evin, avec les mêmes participants.